

Contenu

1. Recours à la Loi 126.....	1
DÉCISION DU JUGE LUSSIER	1
LES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE S'APPAUVRISSENT!	1
2. Inscription à Dialogue	2
3. Rendez-vous national sur le maintien à domicile	3

1. Recours à la Loi 126

L'AQDER est fière de vous informer de certaines avancées dans notre dossier du recours collectif contre le gouvernement du Québec.

DÉCISION DU JUGE LUSSIER

Nous venons de recevoir le jugement de l'honorable juge Lussier, que vous trouverez ci-dessous. Le juge Lussier ordonne à Retraite Québec de transmettre l'avis aux membres du Groupe, mais refuse d'ordonner l'établissement d'un mécanisme de financement.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers notre action collective :

[Aperçu de la demande d'action collective 500-06-001065-206 - Registre des actions collectives](#)

Ce lien vous permet l'accès à tous les documents reliés à notre action collective.

Le jugement de l'honorable juge Sylvain Lussier est le document 13 (voir documents et actes de procédure 13) Jugement sur un avis aux membres (ACCORDÉ).

Vous pouvez voir les éléments de l'avis qui pourraient être envoyés aux membres (pages 19 à 28).

LES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE S'APPAUVRISSENT!

Vous l'avez peut-être lu dans un article du Devoir dernièrement?

Le 7 février 2024, la journaliste du Devoir Roxane Léouzon écrivait un article : **Les retraités du secteur public s'appauvrissent** que vous pouvez consulter via le lien suivant :

<https://www.ledevoir.com/economie/806788/regime-retraite-retraites-secteur-public-quebecois-appauvrissent>

Avec l'unique loi 126, la situation des cadres retraité(e)s de la fonction publique assujetti(e)s au RRPE est encore bien pire! La suspension pour 6 années consécutives de l'indexation des pensions et, après ces 6 années, la réduction de moitié de l'indexation

des pensions à l'égard des années de service antérieures au 1er juillet 1982, et ce, à perpétuité, nous privent de moyens importants pour faire face à la hausse fulgurante du coût de la vie. L'appauvrissement est bien réel !

L'action collective autorisée en mai 2022, vise à exiger le respect de notre contrat de travail et à réparer l'injustice qui nous est faite.

À titre informatif, l'honorable juge Lussier a rendu ce lundi sa décision suite à l'audience tenue le 29 septembre dernier. Certains éléments restent à préciser en lien avec ce jugement. Nous vous tiendrons informé(e)s dans les prochaines semaines.

Espérant que ces informations, vous permettront de reprendre confiance dans ce processus juridique, long et difficile, mais oh combien important pour rétablir l'injustice dont nous avons été victimes.

2. Inscription à Dialogue



Vous êtes **413** de nos membres, détenant une assurance santé iA, à vous être d'ores et déjà inscrit(e)s depuis le 1^{er} janvier dernier au **service de télémédecine Dialogue**, compris dans votre protection santé et vous avez eu un excellent réflexe. Nous vous félicitons!

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, nous vous suggérons fortement de le faire tranquillement, dès maintenant, lorsque tous les voyants sont au beau fixe, dans le confort de votre foyer et ainsi éviter tout énervement d'inscription sur le qui-vive, si prochainement, vous avez besoin d'avoir recours à une **visite médicale virtuelle de toute urgence avec les professionnels de la santé de Dialogue**, pour vous ou pour vos personnes à charge.

Pour vous inscrire, veuillez télécharger l'application Dialogue sur votre téléphone intelligent en utilisant le code QR ci-contre.

Pour vous aider et vous guider dans la création de votre compte, voici, pour rappel, une courte démo : [Dialogue - video de procédure d'inscription](#)

Votre **numéro de carte d'assurance maladie** vous sera demandé lors de l'inscription : vous pouvez le donner tout de suite à Dialogue, qui le stockera en toute confidentialité. Cela permettra d'accélérer le processus en cas de besoin de consultation, par les professionnels de la santé de Dialogue, de vos antécédents médicaux, si un jour vous avez recours à leurs services de télémédecine.

Membre de l'AQRD
Profitez de rabais exclusifs sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs.

C'est gratuit :

- assistance routière, en combinant assurance auto et habitation
- étalement des paiements - jusqu'à 26 versements

Demandez une soumission au beneva.ca/aqder ou au 1 855 441-6016

beneva

Les avantages de Beneva sont assurés par Société Assurances Toronto Inc. et distribués par Beneva Inc. agissant en qualité de courtier en assurance. Les services de Beneva sont offerts en vertu d'une licence de courtier en assurance. Les services de Beneva sont offerts en vertu d'une licence de courtier en assurance. Les services de Beneva sont offerts en vertu d'une licence de courtier en assurance.

ASSURANCE COLLECTIVE

**Simplifiez-vous la vie!
Recevez vos remboursements
dans votre compte bancaire**

Fier partenaire de l'AQRD

Et soumettez vos réclamations via l'Espace client. Inscrivez-vous dès maintenant! [Voyez comment](#)

1 877 422-6487

iA Groupe financier

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers Inc. exerce ses activités. ia.ca

Vous avez des questions? Vous pouvez joindre un membre de l'équipe de soutien de Dialogue par l'un des moyens suivants :

	Via	Disponibilité
 Clavardage et FAQ	help.dialogue.co/fr	24/7
 Courriel	support@dialogue.co	Lundi - Vendredi 8 AM à 6 PM HE
 Téléphone	1 833-681-6905 514-612-1471	Lundi - Vendredi 8 AM à 6 PM HE

3. Rendez-vous national sur le maintien à domicile

Organisé par  Coalition pour la dignité des aînés



Rendez-vous national
sur le maintien à domicile

8 mai 2024
Québec

À l'occasion d'un rendez-vous national sur le maintien à domicile, prévu le **8 mai 2024** à l'Hôtel Château Laurier, à Québec, la Coalition pour la dignité des aînés (CDA) souhaite réunir un maximum d'intervenantes et d'intervenants touchant de près ou de loin à la question essentielle des soins et services à domicile.

L'événement sera l'occasion pour les participantes et participants de poursuivre la conversation sur les constats et les recommandations de la Commissaire à la santé et au bien-être, de réitérer les attentes du milieu en matière de maintien à domicile et d'identifier des pistes de solution qui informeront ensuite les délibérations des organisations rassemblées à Québec le 8 mai prochain.

Pour ce faire, la CDA compte s'appuyer sur le savoir d'expertes et d'experts, mais aussi sur les meilleures pratiques identifiées par les organismes du secteur et les besoins exprimés par les personnes âgées elles-mêmes.

Quatre thématiques structureront la première partie de la journée, dédiée à l'information et aux échanges avec les intervenantes et intervenants invités pour leur expertise :

-  État des lieux en matière de maintien à domicile au Québec
-  Collaboration entre les réseaux de la santé et communautaire
-  Réalités rurales et urbaines
-  Réussites d'ici et d'ailleurs

La deuxième partie de la journée sera dédiée aux délibérations entre les organisations représentées.

L'objectif de cet exercice : en ressortir avec un nombre circonscrit de revendications précises et concrètes, à faire valoir d'une seule voix auprès des autorités gouvernementales dans les semaines et les mois à venir.

 Les inscriptions sont ouvertes via le lien ci-après :

https://form.typeform.com/to/azgSRMOT?typeform-source=www.google.com&fbclid=IwAR3gdtLM-mQmhgoH20EkfqRUhJo2P5UvuEmqS_WGcHKCGBxmxplOnU_wL4